

Étaient présents : Mme. CORNU (élue référente), M. DUPUIS (agent de la ville), Mme. BARANDON, M. DURRENBACH, Mme. GEOFFROY, Mme. GREGIS, M. MORARD, Mme. NICOLAS, Mme. PAUGET, Mme. SCOTTO, Mme. STEPANEK

Objet : présentation, prise de contact effective et mise en activité du comité de quartier

Préambule

L'élue référente du Comité de Quartier ainsi que le Représentant de la mairie remercient les membres du Comité pour leur engagement au sein de leur quartier. Le caractère apolitique des Comités a été rappelé.

Rappel du rôle

Les membres seront un lien entre la mairie et les habitants de leur quartier et pourront être consultés par la mairie au sujet de projets envisagés par la commune.

Rythme des réunions

Une réunion par trimestre est envisagée afin de permettre aux membres de transmettre les doléances et suggestions des habitants du quartier. Des propositions concrètes seront émises à des fins d'amélioration de la qualité de vie du quartier.

L'élue référente et le représentant de la Mairie remonteront à Mr Le Maire les demandes ainsi émises ou intercéderont auprès des services compétents.

Rôle des membres du comité

- Rôle principal : servir de relais entre les habitants de leur quartier et la municipalité,
- Collecter et transmettre les remarques et suggestions des habitants du quartier,
- Soumettre des propositions d'actions du quartier,
- Faire que les habitants soient une force de propositions

Élection du secrétaire

Un vote est organisé pour l'élection du secrétaire de séance. Mme GEOFFROY, seule candidate est élue à la majorité.

Présentation des membres du comité de quartier et tour de table

Chacun des membres présents a fait part de ses interrogations ou de celles recueillies auprès des habitants du quartier. Les sujets abordés ont été :

1. L'avenue des Rêts et Allée des Sapins :

- Demande de déplacement des ralentisseurs situés devant les sorties de parking des 7 et 23 avenue Ravel - **pour action** : mairie auprès Territoire (Grand Paris Sud Est Avenir)
- Abribus à triple parois à chaque arrêt de la ligne (deux sens) – **pour action** : mairie auprès d'IDF mobilités.
- Aménagement de trottoirs côté ARIZO : sécuriser le déplacement des usagers de la ligne de bus et ce, de bout en bout de l'Avenue des Rêts (de l'allée des Sapin à l'arrêt des Rêts)
- Bornes recharge électriques : déploiement de bornes électriques sur la commune. Six

bornes déjà installées. **A quelle échéance pour le quartier du Moulin ?**

- Equiper l'Avenue d'une 2^{ème} caméra (en supplément de celle installée à l'angle de l'Allée des Sapins et de l'Avenue des Rêts)
- Installation de 2 ou 3 réverbères supplémentaires au début de l'Allée des Sapins ; forte fréquentation tôt le matin et tard le soir par usagers de la gare de RER.

2. **Centre Commercial du Moulin** : nuisances diverses et fort sentiment d'insécurité partagé par les habitants du quartier et leurs représentants :

- Nuisances nocturnes et diurnes concentrées autour de la Boulangerie, de la superette et du tabac.
- Dégradation Générale du Centre Commercial et de ses parkings ; nids de poule, véhicules poubelle, mauvaise impression et mauvaise fréquentation- Impact sur l'image de la résidence – Risque de dévalorisation du quartier.
- Présence intimidante de groupes de jeunes (et moins jeunes) se traduit par détours faits par certains habitants de tous âges et conditions.
- Circulation des clients de Franprix entravée par la terrasse du Tabac- imposer une limite pour libérer le passage.
- Caddies dans le Résidence ; demander à l'AFU d'intervenir auprès du Président de la tranche 1 pour demander à principal copropriétaire de cette tranche d'organiser ramassage régulier de caddies signalés par résidents.
- Présence de défibrillateurs ? Voir à la pharmacie

M. DUPUIS rappelle les actions en cours en collaboration avec l'AFU, la Police nationale et la Police municipale. Quelques avancées (retrait des voitures crampons, interventions de la Police autorisée au sein de la Résidence, etc...)

Le soutien de la Mairie est demandé pour inciter le principal copropriétaire du Centre Commercial à procéder à une rénovation en profondeur.

3. **Deux sorties de parking dangereuses et compliquées sur l'avenue du Moulin à Vent** : pas de visibilité de la circulation à cause des véhicules (parfois garés hors stationnements prévus) : demande d'installation d'un miroir face à la barrière proche de l'ancienne entrée de l'école du Moulin a été refusée par Services Techniques Municipaux. Mr. DUPUIS se renseigne sur les motifs du refus.

4. **Au sein de la Résidence** :

- Signalement de nuisances nocturnes au niveau du banc situé face à l'entrée de l'école : réunions festives tard dans la soirée tous les jours de la semaine.
Pour mémoire ; la police municipale est autorisée à intervenir sur simple appel des résidents- Mais priorisation des interventions sur un vaste territoire peut générer des délais.
- Tenue des chiens en laisse : la résidence est le lieu de rendez-vous des propriétaires de chiens (résidents ou non) – Pas de respect ni du règlement de copropriété (panneaux à l'appui) ni de l'arrêté municipal relatifs à la tenue des chiens en laisse. C'est une source d'altercations régulières entre Résidents et propriétaires de chiens avec parfois dépôts de plaintes.

5. **Divers** :

- **Autre problème sécurité piétons** : stationnements sur la chaussée des voitures en réparation chez le garagiste avant l'entrée de l'avenue des rets. Les piétons doivent traverser ou passer sur la chaussée. Est-il possible d'intercéder auprès de ce garagiste par

ailleurs apprécié par les riverains ?

- Demande de mise en place d'un composteur au niveau des jardins partagés.
- M. DUPUIS recommande l'application « Chennevières, je signale » grâce à laquelle les nids de poule, éclairages défaillants et autres incidents de voiries peuvent être signalés aux services techniques municipaux.

6. La prochaine réunion se tiendra dans le courant du 1^{er} trimestre 2022 - Ordre du jour : suivi des sujets évoqués.